

Séance du 30 Septembre 2013.

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
MM. DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, Echevins
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO,
LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ,
DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI,
DUFRASNE, WILPUTTE, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande de bien vouloir excuser les absences de :

- MM. RUSSO & TOUBEAU pour raison de santé ainsi que Mme VANOVERSCHELDE & M.URBAIN retenus par des obligations familiales.

Il ajoute que le point d'urgence déposé chez l'ensemble des Conseillers Communaux, en date du 26/09 écoulé sera débattu avant l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Après une longue trêve estivale, les travaux reprennent le dessus.

Intercommunale PNHP – Assemblée Générale du 8 juillet 2013 – Ratification.

L'Intercommunale PNHP a tenu son Assemblée Générale le 8 juillet dernier.

Etant donné que la dernière séance du Conseil Communal s'est tenue le 24 juin dernier, celui-ci n'a pu délibérer sur les points de l'ordre du jour présenté par l'intercommunale PNHP dans son courrier le 17 juin 2013.

PNHP.

Ordre du jour :

1. Installation de la nouvelle Assemblée générale après vérification des listes proposées par les partenaires (communes, Province, IDEA) ;
2. Installation du nouveau Conseil d'Administration après vérification des listes proposées par les partis démocratiques;
3. Comptes et bilan 2012;
4. Rapport du contrôleur aux comptes;
5. Décharge au contrôleur aux comptes;
6. Décharge aux administrateurs;
7. Présentation du Rapport d'Activités 2012;
8. Modification des statuts suite à la mise en place des nouvelles instances de l'Intercommunale;
9. Point sur le renouvellement de la Commission de gestion;

10. Points d'actualité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

- de retirer le dossier repris ci-dessus de la présente séance.

La délibération requise est adoptée.

Décision de principe de procéder à l'organisation d'un examen de promotion au grade de chef de bureau administratif spécifique de niveau A1 (pour les agents venant du niveau B)

Le cadre communal du personnel administratif prévoit :

☞ 2 postes de chef de bureau administratif, grade accessible par voie de recrutement et par voie de promotion

☞ 1 poste de chef de bureau administratif, grade spécifique accessible par voie de recrutement et par voie de promotion

☞ 1 poste de chef de division, grade accessible par voie de promotion

Seuls trois emplois de niveau A peuvent être pourvus simultanément.

L'accès au grade de chef de bureau administratif spécifique de niveau A1 vise les agents venant du niveau B et répond aux conditions fixées à l'article 177 du statut administratif.

Considérant que le personnel hiérarchique au sein du personnel administratif spécifique doit être renforcé pour la bonne organisation des tâches communales et l'amélioration de la guidance de l'effectif des cellules communales.

La note d'embauche présentée avec le budget 2014 intégrera la présente promotion.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE,

FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

- Article 1 : de faire application des dispositions de l'article 51 du chapitre VII «Carrière» du statut administratif communal;
- Article 2 : de déclarer un emploi de chef de bureau administratif spécifique de niveau A1 vacant au cadre administratif du personnel communal de l'Administration ;
- Article 3 : de décider d'adhérer au principe de l'organisation d'un examen de promotion au grade de chef de bureau administratif spécifique de niveau A1;
- Article 4 : d'appliquer l'appel public restreint, et de porter la présente vacance de l'emploi à la connaissance des agents communaux, en ce compris ceux éloignés temporairement du service, susceptibles d'être promus, par un avis diffusé dans tous les services communaux par voie de note de service et affiché aux valves de l'Administration Communale pendant toute la période durant laquelle les candidatures devront être introduites, soit au minimum 15 jours à dater de la diffusion ou de la publication de l'avis; les agents éloignés seront avertis personnellement de la manière prévue à l'article 7 du statut administratif communal
- Article 5 : d'appliquer dans le cadre de la présente promotion les conditions particulières d'accès au grade de chef de bureau administratif spécifique de niveau A1 telles que reprises au chapitre XII, article 177, comme suit :

«§ 3 – Les conditions particulières d'accès par promotion sont :

- compter une ancienneté administrative minimale de 4 ans dans le niveau B administratif ;
- avoir acquis la formation spécifique à la fonction à exercer (120 périodes, circ. 6 et 20);
- réussir l'examen de promotion comportant les mêmes épreuves qu'au recrutement, à savoir :
 1. épreuve écrite : résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction (30 points), connaissances liées à la fonction (30 points) ;
 2. épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (40 points).»

Article 6 : de charger le Collège communal de l'organisation de l'examen de promotion au grade de chef de bureau administratif spécifique de niveau A1.

La délibération requise est adoptée.

Portefeuille de projets « Aménagement de quartier des 4 Pavés de Frameries »
Programme opérationnel Convergence (programmation 2007-2013 des Fonds
structurels européens) -
Avenant n°2 à l'entreprise .

Un premier avenant à l'entreprise a été voté par le Conseil communal en mai 2011, avant même que ne débute le chantier, pour intégrer les diverses modifications intervenues dans la fiche projet.

Ce premier avenant s'est soldé par une moins value globale de ± 735.000 € TVAC, par rapport au montant initial du marché.

Le chantier de construction a démarré en novembre 2011.

Très logiquement pour un chantier de cette envergure, l'exécution des travaux fait régulièrement apparaître le besoin d'apporter au projet les ajustements nécessaires.

Ces modifications font l'objet du présent avenant n°2 à l'entreprise.

Sont notamment concernés :

- La dépollution des terres d'excavation ;
- La pose d'un grès-cérame au sol dans l'atrium ;
- La modification du mode d'éclairage de l'atrium ;
- Le pavage des trottoirs de la rue Joseph Dufrane qui sera réalisé dans le même matériau que les trottoirs de la rue des Alliés ;
- La mise en œuvre d'un béton imprimé pour le revêtement de l'aire d'arrêt des bus et du quai de déchargement dans la rue Joseph Dufrane
- Etc...

Les amendements apportés au projet ont une incidence financière relative sur le coût de l'opération, puisque cet avenant n°2 se solde par un « en plus » global de ± 298.000 € TVAC.

M.WASELYNCK rappelle qu'il a émis le souhait de recevoir des documents précis relatifs à ce dossier concernant les terres polluées, lors de la commission des travaux. A ce jour, il n'a rien reçu.

Il ajoute qu'en faisant un calcul et, sur base d'une estimation des terres d'excavations à raison de 28 € la tonne pour des terres faiblement polluées, transport compris, on arrive à une estimation d'un tonnage de 4 000 tonnes à la somme de 112 000 €. Il faut alors rajouter les frais de l'opérateur, les techniciens etc... Dès lors, il est certain qu'on n'arrivera jamais à la somme demandée qui est de 245 601.98 €.. Il propose de reporter ce dossier afin d'être en mesure de l'analyser sur base desdits documents.

M.le Bourgmestre répond que l'on reste bien dans l'enveloppe du programme politique. En ce qui concerne la démolition d'un bâtiment et l'évacuation des terres polluées, il y a lieu d'interroger l'entreprise. Il souligne que la RW qui est la principale intervenante dans ce dossier a bien entendu effectué cette demande. Il relève néanmoins que les documents demandés seront remis ; les intentions ne sont certes pas de dissimuler quoi que ce soit, tout a été chiffré en matière de coût.

Mme FONCK apprécie que l'on soit resté dans l'enveloppe du FEDER. Elle est interpellée par le fait qu'on parle de 85 jours supplémentaires alors que l'accessibilité à la rue est, à ce jour, toujours bloqué. Elle souhaite savoir quel est l'impact notamment en matière de mobilité pour les riverains.

M.DRAUX répond que ces 85 jours concernent l'ensemble du projet ; il faut encore attendre 2 semaines pour aboutir à la fin du chantier. Un béton imprimé a été posé aux endroits destinés aux bus, pour les zones de déchargement. Ce type de matériau engendre 3 semaines pour le séchage complet et ainsi être totalement opérationnel.

M.DISABATO relève que les remarques de M.WASELYNCK sont interpellantes ; il serait intéressant de recevoir un rapport précis et détaillé à ce propos. Il souhaite savoir de quel type de pollution il s'agit.

M.DRAUX précise qu'il ne s'agit de rien de grave ; elle serait liée à l'utilisation de mazout par les machines utilisées par l'ancienne boulangerie située rue Bosquétia.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'approuver l'avenant n°2 à l'entrée tel que présenté.

La délibération requise est adoptée.

Fonds d'Investissement à destination des Communes – Présentation au Conseil Communal pour adhésion à l'opération

Le Gouvernement Wallon propose un droit de tirage au profit des communes nommé « Fonds d'Investissement » proposant un taux de subsidiation de 50%.

La première programmation 2013-2016 octroie un subside de 987.217€.

La Commune de Frameries propose d'y inscrire cinq projets :

- la voirie et l'égouttage de la rue de Taisnières,
- la voirie et l'égouttage de la rue de la Montagne, le quartier du Culot,
- la toiture du hall de maintenance
- et l'établissement d'un cadastre et une inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement (C.I.T.V).

M.DISABATO fait remarquer que l'on propose toute une série de projets mais il s'étonne de l'ordre de priorités y réservée. Il s'interroge sur le fait qu'une réelle volonté existe sur la rénovation des trottoirs.

M.DRAUX répond que le Collège Communal a tenu à rester prudent ; une différence de 200 000 € existe bien au cas où un problème serait rencontré. Il s'agit d'un matelas de sécurité.

M.le Bourgmestre ajoute que la RW attend ces dossiers ; une réunion sera organisée. Le plan de gestion sera présenté lors du prochain conseil. Il y a lieu de maîtriser les investissements pour les années futures et tout sera mis en œuvre afin d'y parvenir. Qu'il soit bien entendu qu'entre une estimation qui a dû être faite rapidement et la réalité, on doit rester vigilant afin d'éviter des mauvaises surprises.

M.DRAUX ajoute qu'en cours d'exécution, on peut toujours modifier le plan arrêté.

M.DEBASIEUX souhaite faire le point sur certains dossiers et notamment, celui relatif à la rue de Taisnières qui n'aurait pas dû figurer dans ce plan. La Commune est fautive dans le cadre du retard apporté à celui-ci. En 2011, il s'agissait d'une priorité. Pour le Plan Triennal de cette rue, il regrette de n'avoir jamais reçu d'écrit précis. Tout est toujours resté sans aucune confirmation noir sur blanc. Chacun a sa part de responsabilité dans ce dossier surtout que les subsides RW diminuent. En ce qui concerne le droit de tirage, l'opération d'enduisage était autorisé depuis août 2012. Octobre 2013 est à nos portes et rien n'a encore été réalisé. Les rues F.Gérard, des Quatre Bonniers, etc...étaient aussi concernées par l'enduisage. La RW a écrit pour relever des remarques. Depuis décembre 2012, aucun suivi n'y a été réservé. Dès lors, une perte de subsides n'est-elle pas à craindre ?

M.DRAUX répond que l'ordre a été donné de commencer les travaux en date du 25 septembre dernier ; ça ne devrait donc pas tarder.

A partir de cette information, M.DEBASIEUX souligne que dès lors, toutes les remarques de la RW ont été rencontrées. Il souhaite recevoir un écrit qui confirme les propos de M.DRAUX.

M.DEBASIEUX insiste sur le fait que lors de la consultation du dossier, aucun élément au-delà de décembre 2012 n'y figurait. Ici, on parle pourtant bien de courrier reçu en 2013.

M.le Bourgmestre intervient en soulignant qu'il est très difficile de gérer les dossiers avec la RW ou l'auteur de projet. De plus, l'agent traitant ainsi que le chef de service étaient absents lors de la visite de M.DEBAISIEUX.

L'intéressé constate qu'un retard existe bel et bien et qu'il concerne une décision prise en septembre 2012 et l'envoi du document en janvier 2013 dans le cadre de l'adjudication.

M.GIANGRECO souhaite que l'on s'assure que pour la rue de Taisnières, toutes les garanties soient prises afin que ce chantier ne soit plus reporté.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'adhésion à l'opération
Article 2 : d'approuver le dossier établi à cet effet
Article 3 : de solliciter la subvention

La délibération requise est adoptée.

Plan Communal d'Aménagement(PCA) n°10 dit « Crachet »- Marché de services en vue de la désignation d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un Rapport d'Incidences sur l'Environnement.

En février 2013, le Conseil communal a décidé d'adopter l'avant-projet relatif au Plan Communal d'aménagement (PCA) n°10 dit « Crachet » et de faire réaliser un Rapport des Incidences sur l'Environnement (RIE).

L'élaboration de ce rapport, qui devra tenir compte des remarques émises par la DGO4, doit être confiée à un bureau d'études spécialisé à l'issue d'un marché de services qui pourrait être passé par procédure négociée sans publicité.

Le montant des honoraires est estimé à 15.000 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE,

FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : de modifier le projet de contenu du RIE en tenant compte des remarques émises par la DG04

Article 2 : d'approuver la passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité belge au sens de l'Article 26 § 1^{er} de la Loi du 15 juin 2006 relative à la législation sur les marchés publics;

Article 3 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera

Article 4 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires.

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de la désignation d'un Architecte chargé de l'étude de la rénovation et de l'extension éventuelle du bâtiment « Archimède ».

Le Centre Administratif « Archimède » a été aménagé en 1993-94 et inauguré en juin 1994.

Depuis cette époque, les législations ont évolué vers une plus grande rigueur notamment en ce qui concerne :

- La performance énergétique des bâtiments;
- L'accès aux personnes à mobilité réduite;
- Les normes d'occupation et de confort;
- Etc...

Mais il faut considérer que les tâches confiées aux administrations communales se sont considérablement accrues et que l'occupation du Centre administratif s'est développée en conséquence.

Il s'ensuit de ces deux constats que le bâtiment devrait recevoir certains aménagements visant à sa mise en conformité aux normes actuelles et que, pour pallier la relative exigüité des locaux, il conviendrait de le doter de nouveaux espaces.

Il est donc envisagé de confier une étude globale à un auteur de projet, le chargeant de proposer les solutions les mieux adaptées aux divers problèmes rencontrés et de fournir une estimation chiffrée de la rénovation et de l'extension éventuelle du bâtiment.

Un cahier spécial des charges a été rédigé pour fixer les modalités du marché de services qu'il y a lieu de passer à cet effet.

Mme FONCK, au nom du groupe CDH, votera positivement sur ce dossier mais il ne s'agira pas d'un vote aveugle. Si tous les objectifs sont rencontrés, c'est très bien.

Elle se dit interpellée par le coût de l'étude et le terme « etc » qui figure dans la note conseil.

Il est d'ores et déjà certain que le groupe CDH restera très attentif à propos de ce dossier.

M.DISABATO se rallie totalement aux remarques justifiées émises par Mme FONCK. Par contre, il souligne l'état lamentable, désastreux voire scandaleux du parking du bâtiment Archimède. Il se souvient pourtant avoir vu les crédits inscrits au budget voici quelques années.

M.le Bourgmestre répond que le souci prioritaire est la performance énergétique, l'accès aux personnes à mobilité réduite et l'espace d'occupation du bâtiment proprement dit.

En ce qui concerne le parking, on est tous convaincus de son état de délabrement. Voici deux ans, il avait été sommairement rénové suite aux dégâts occasionnés par la période hivernale. Envisager une rénovation complète coûterait très cher.

Néanmoins, des fiches projets ont été déposées auprès de la RW et, parmi celles-ci, on reprend tout l'espace compris entre l'église Sainte Waudru, le square dans le but d'en obtenir une gestion cohérente. Si les subventions pouvaient être obtenues, ce serait très bien. Mais, il reconnaît que le constat fait du parking est pertinent.

M.DISABATO ne s'explique pas la révision de l'aménagement des bureaux.

M.le Bourgmestre lui répond positivement compte tenu de l'évolution des services et du taux d'occupation actuelle.

M.DISABATO souhaite savoir si une concertation est prévue avec les travailleurs.

M.le Bourgmestre confirme qu'elle aura bien lieu comme ça a toujours été le cas.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver la passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité belge au sens de l'Article 26 §1^{er} de la Loi du 15 juin 2006 relative à la législation sur les marchés publics

Article 2 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera

Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires.

La délibération requise est adoptée.

Construction d'un ensemble de logements sur les terrains situés entre la rue de Genly, rue du Millénaire, rue de la Station et ouverture de voirie.

En 2005, le Conseil communal a approuvé l'ouverture et la reprise de voirie relative à la construction d'un ensemble de logements rue de Genly, du Millénaire et de la Station.

Suite à la péremption du permis, V.T.E. sprl réitère la demande de permis d'urbanisme portant sur un projet strictement identique au précédent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'ouverture de voirie telle qu'elle figure sur les plans présentés pour la construction d'un ensemble de logements rue de Genly, du Millénaire et de la Station;

Article 2 : d'approuver la reprise, à titre gratuit, de la voirie par la commune après réception provisoire des travaux.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de mobilier scolaire – C.S.Ch. 2013/27 - Principe-Projet

Afin de poursuivre le renouvellement systématique d'un mobilier scolaire déjà amorti dans les différentes écoles de l'entité, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Un cahier spécial des charges a été établi qui fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Le coût estimatif de ces fournitures s'élève à 19.892,40 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition de mobilier scolaire ;

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 19.892,40 € TVAC au sens de l'article 26, §1, 1^{er}a de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui résultera de cette opération.

La délibération requise est adoptée.

Déclaration de Politique du Logement 2013-2018

Selon les dispositions du Code Wallon du Logement, les pouvoirs locaux doivent fixer les objectifs qu'ils souhaitent rencontrer en matière de logement durant la législature, et ce, dans les 9 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Communal.

La ligne directrice de cette politique sera d'accroître et diversifier l'offre en logements sur l'entité communale tout en renforçant la cohésion sociale et en se plaçant dans une perspective de développement durable.

Mme B.GALLEZ, Echevine, prend la parole :

« Dans sa circulaire relative au Programme Communal d'Actions 2014-2013 en matière de logement, la Région Wallonne a identifié plusieurs défis majeurs :

1. l'augmentation de la population
2. la précarité d'une partie de la population
3. le vieillissement
4. et la transition vers des logements basse consommation

Les Autorités Communales ont toujours privilégié l'accès à un logement pour tous et à un habitat de qualité.

La nouvelle majorité va intensifier son action dans ce sens.

Depuis 20 ans, nous nous sommes inscrits dans un schéma de rénovation urbaine grâce à ce mécanisme et à une politique qui nous permet d'attirer de nouveaux promoteurs immobiliers, nous avons augmenté notre croissance démographique.

Notre politique du logement s'articulera sur deux axes essentiels :

- la densification de l'habitat dans les centres urbains
- la consolidation de logement social

Pour augmenter l'offre de logements et répondre aux besoins de tous les types de population, familles nombreuses, mono parentales, jeunes ménages, personnes âgées, la majorité PS-MR entend mener les deux actions suivantes :

La mise en œuvre de la ZACC Pierard ; ce nouveau quartier augmentera incontestablement l'offre de logements sur le territoire communal. 11 ha sont en effet disponibles. Les Autorités entendent de faire de ce quartier un éco-quartier. En outre, celui-ci garantira une mixité sociale, de nouveaux logements sociaux pouvant être construits en son sein.

Le renforcement de la promotion des investissements immobiliers privés sur la commune. Ceci se fera notamment au travers des opérations de revitalisation urbaine.

En outre, la majorité a prévu de réviser le Règlement Communal d'Urbanisme afin de répondre à de nouveaux besoins tels que la réduction de l'utilisation d'énergie fossile.

On désire favoriser également l'accès à la propriété au plus grand nombre et en particulier aux jeunes ménages. Ceci se placera dans une perspective de logement durable en encourageant le recours à des systèmes d'énergies renouvelables.

En matière de logement social, Frameries poursuivra son action. On dispose de près de 10 % de logements publics sur le territoire. Afin de favoriser l'accès à un logement décent pour tous, on poursuivra la collaboration avec la société « Toit & Moi » et « l' AIS » pour le développement de nouveaux logements sociaux.

Nous renforcerons la lutte contre les logements insalubres, inoccupés ou loués dans des conditions indignes.

Nous développerons des synergies entre les différents partenaires en matière de logement par l'intermédiaire du volet logement du plan de Cohésion Sociale.

Nous désirons également améliorer l'information au citoyen sur les aides en matière de logement.

Cette politique du logement pour les 6 prochaines années à venir, le Collège Communal entend l'élaborer dans la logique du développement durable dont les trois piliers sont l'économie, le social et l'environnement. »

Mme FONCK déclare l'initiative importante que démontrent certains chiffres. Par rapport à un logement, il y a 1 332 demandes ; beaucoup de personnes restent sur le carreau. Des jeunes couples, des familles mono parentales, des personnes plus âgées se retrouvent sans logement Elle espère des actes, des actions concrètes. Il s'agit ici de déclarations de bonnes intentions à propos desquelles, on ne voit pas clair. Quel est l'état des lieux à Frameries ? Quelle est la carence en logements ? Quel est le nombre de demandeurs à la location, à la propriété ? Autant de questions indispensables et qui restent sans réponse. Aussi, quel est le nombre de logements développés et avec quel budget ? Quel est le nombre de logements publics inoccupés par rapport aux logements inoccupés d'ordre privé ?

Toute une série de logements restent inoccupés et pourtant la demande est grandissante. Il y a donc lieu de réaliser un cadastre de ceux-ci. Il faut, en urgence, les remettre en état. La période hivernale est toute proche ; on doit être en mesure de l'affronter avec des logements existant. La nécessité d'une politique d'acquisition de logements se fait urgente.

Pour toutes ces raisons, le groupe CDH s'abstiendra quant au vote de ce dossier.

M.le Bourgmestre souligne que derrière le communiqué de Mme GALLEZ, on y voit qu'une déclaration d'intention existe. La ZACC LP est un projet datant de 10 ans ; projet sur lequel on a travaillé d'arrache pieds avec l'ensemble des acteurs. La Commune est propriétaire d'une partie ; l'autre appartient au privé qu'il a fallu convaincre à s'engager. Cette zone accueillera 400 à 500 logements et, à ce stade, on peut décemment dire que tout avance très bien. Une réunion était programmée courant septembre mais elle a été reportée en octobre. Le projet sera défendu à la RW. Le bureau d'études a été mandaté pour œuvrer à cet espace.

Des projets sont en cours. La démolition des logements à la cité Pierard engendrera la reconstruction d'immeubles pouvant accueillir 35 à 40 habitants. Dans le cadre du vieillissement de la population, 3 unités de 15 logements verront le jour au CPAS.

Les chiffres annoncés de 1 332 demandes de logement proviennent de la société Toit & Moi. Frameries avait pris l'option de démolir des logements insalubres mais à n'en pas douter, ils seront reconstruits. Auparavant, une fois les logements libérés, ils étaient d'office réattribués sans la moindre rénovation. Depuis quelques années déjà, Toit & Moi a fait le choix de ne plus les réattribuer d'office sans que des travaux n'aient été réalisés.

Mme FONCK ajoute que les points soulevés sont fondés, connus et non nouveaux. Les documents parlent de 2013-2018 ; les dossiers prennent du temps, c'est vrai. Il y a aussi de plus en plus de personnes qui souhaitent rester à leur domicile et ce, même en étant victime d'une perte d'autonomie. Grâce aux

différents réseaux existant, elles peuvent rester chez elle. Il existe également une forme de partenariat entre personnes âgées et jeunes couples ; ceci n'apparaît pas dans le document présenté. Il y a lieu de ne pas tarder à revenir devant le conseil avec ce dossier et elle souhaite qu'un prochain débat puisse se tenir à ce sujet.

M.DISABATO est interpellé face à une situation contrastée et toute en nuance. A Frameries, le prix des maisons est encore raisonnable mais encore faut-il être en mesure d'acquérir un bien. Les communes ne peuvent évidemment pas y faire grand-chose. Des logements loués à 600 €/mois est inquiétant. Il soutient le projet ZACC Pierard. Les intentions sont bonnes mais les chiffres auraient pu être annoncés. Les logements dit « kangourou » sont une bonne idée. La commune aurait aussi pu envisager d'aider les personnes à réduire leur consommation énergétique. Du point de vue « Toit & Moi », il y a réellement un souci. Frameries n'a pas son dû. Le problème est bien présent et surtout concernant le nombre de logements sociaux sur le territoire communal. 8 ans sans aucune construction de logements c'est énorme. Encore attendre 5 à 10 ans pour la mise en œuvre de ce projet s'est perdre beaucoup trop de temps. Il faut trouver d'autres terrains pour construire des logements sociaux. Il reste encore beaucoup à faire, à réaliser par rapport aux objectifs qui ont été fixés. Il n'y a pas que des immeubles inoccupés qu'il faut se préoccuper. Il faut bien faire la distinction entre les personnes qui rencontrent des difficultés financières et les autres. Il faut affiner la note.

Il annonce néanmoins qu'il s'abstiendra quant au vote de ce dossier.

Pour M.DEBAISIEUX, la note présente beaucoup trop d'imprécisions ; le concret c'est pour demain soit le 31 octobre prochain. Comment expliquer sans avoir pris les contacts utiles qu'un accord pourrait être obtenu ?

M.le Bourgmestre précise que le projet d'ancrage 2014-2016 sera présenté au conseil. Toit & Moi a reconstruit 19 logements ; à la rue Brasseur, des travaux débutent demain. Il faut aussi être conscient que la construction de logements sociaux doit se faire sur leurs propres terrains ou ceux de la commune. Par ailleurs, la Commune examine la possibilité d'investir dans l'acquisition de terrains.

M.WASELYNCK demande comment établir ou quelles sont les proportions pour les personnes dites précaires ?

M.le Bourgmestre répond qu'il est difficile de répondre à ces questions ; il existe des maisons dites pour « vieux conjoints » de là à parler de proportion est impensable. Il en est de même en matière de mixité sociale.

M.WASELYNCK annonce qu'il s'abstiendra sur le vote de ce point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :
par 16 voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT,
CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, BOUVIEZ, DUPONT, MALOU, HAMOUMI,
DUFRASNE, WILPUTTE**

et 7 « Abstentions », à savoir :

**DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, FONCK, DISABATO, DESPRETZ,
WASELYNCK**

décide :

Article unique : de marquer son accord sur la déclaration de Politique du
Logement 2013-2018.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2012 – Règlement.

En vertu de l'article 75 du Règlement Général de la Comptabilité
Communale, le Collège Communal transmet les comptes annuels de l'exercice 2012.

La clôture du compte fait apparaître :

A l'ordinaire un Boni Budgétaire de 4.489.548,47 €
un Boni Comptable de 5.388.594,40 €

A l'extraordinaire un Mali Budgétaire de 2.649.737,60 €
un Boni Comptable de 5.431.455,26 €

Mme B.GALLEZ, Echevine, expose le compte communal 2012.

« Comme vous le savez, le compte est une sorte de photographie des recettes –
dépenses et flux financiers qui traduisent l'activité communale au cours de l'année
écoulée avec des chiffres arrêtés au 31 décembre.

Le compte budgétaire 2012, qui est présenté ce soir, se clôture à l'ordinaire comme
suit :

Recettes ordinaires (droits constatés) : 21 721 209 €
Dépenses ordinaires (engagements) : 22 738 586 €

Ce compte dégage un résultat budgétaire à l'exercice propre de 1 017 376 €.

Le boni cumulé, quant à lui, est porté à 4 489 548 €.

En ce qui concerne l'exercice propre, examinons les tendances et enseignements que l'on peut retirer des chiffres et graphiques issus dans la synthèse analytique élaborée par le Directeur Financier.

Analysons d'abord les dépenses :

De manière générale, celles-ci passent de 21 532 451 € en 2011 à 22 738 586 € ; c'est-à-dire, une augmentation de 1 673 158 € soit, 7%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 762 838, elles augmentent de 204 795 € par rapport à l'an dernier.

Par rapport au budget final, elles représentent 92 % du taux de réalisation ; en d'autres termes, 8% du montant prévu dans ce domaine n'a pas été engagé ce qui correspond à une économie appréciable.

Ce résultat démontre la volonté de maintenir ces dépenses de fonctionnement à un taux réduit, elles stagnent à 12 % des dépenses communales. Cette maîtrise résulte de plusieurs facteurs. D'abord, le fruit du travail quotidien des fonctionnaires communaux responsables. D'autre part, les travaux d'amélioration dans le cadre notamment des projets UREBA ont permis de limiter certaines dépenses énergétiques. Nous avons la volonté de continuer dans cette voie avec l'engagement prochain d'un technicien spécialisé.

A titre d'exemple, les frais d'électricité et de chauffage sont encore cette année en baisse de 8 645 €, la baisse est constante depuis 2008.

Les autres consommations telles que l'eau, les carburants, l'éclairage public, la téléphonie restent constantes. On note cependant une hausse au niveau des traitements des déchets à savoir : 86 593 €, et des assurances : 29 927 €.

Les dépenses du personnel :

Celles-ci s'élèvent à 8 339 274 € ce qui représente une augmentation de 245 060 €. L'augmentation enregistrée en cette matière est imputable aux évolutions de carrière et à l'indexation. Ceci représente 478 521 € en moins par rapport au budget final.

Cet écart se justifie, en outre, par le fait que certains remplacements se font avec un décalage ainsi que l'enregistrement de nouvelles pauses carrière. Le pourcentage d'utilisation du budget final est de 94.5 %. Les dépenses du personnel représentent 36.6% du total.

En matière de dette, les dépenses y afférentes résultent des nombreux investissements réalisés durant ces dernières années. La plupart des investissements sont assortis de subventions mais il reste, bien sûr, toujours la part communale.

Nous aborderons lors de l'examen du compte extraordinaire, les principaux investissements réalisés en 2012.

Les dépenses de dette se montent à 3 086 148 € et augmentent de 140 564 €. Elles représentent 13.5 % des dépenses annuelles.

Pour les recettes, elles atteignent 21 721 209 € et augmentent de 118 813 € c'est-à-dire, seulement de plus de 0.5 % par rapport à 2011.

Les recettes de transfert sont les plus importantes, elles permettent à la commune de percevoir 20 255 596 €. Elles ne représentent que 94% par rapport au budget final.

La plus importante est le Fonds des Communes ; celui-ci rapporte cette année 6 688 894 € alors qu'au budget figurait la somme de 7 038 495 € annoncés par la Région Wallonne soit, 349 601 € en moins.

Il en va de même pour l'additionnel au précompte immobilier ; on annonçait 3 416 120 €. La commune a perçu 3 158 222 € soit un manque de 257 898 €.

Pour l'IPP, 4 586 138 € étaient dévolus par un courrier de l'Administration des Impôts. 4 505 816 € ont été perçus soit, moins de 80 322 €.

Les recettes fiscales et le Fonds des Communes, on constate un non-perçu par rapport au budget de :

| |
|---------|
| 349 601 |
| 257 898 |
| 80 322 |
| <hr/> |
| 687 821 |

Les recettes de dette sont, elles aussi, en diminution. On constate également une diminution. 895 337 € au lieu de 1 038 095 € au budget final c'est-à-dire : 86 % de réalisation. Ceci s'explique par deux postes. Les dividendes de l'IEH ne rapportent que 348 835 € alors que le budget, suite à une communication de l'IDEA prévoyait 421 300 € soit, 75 465 € de moins.

Il en est de même pour l'IGH, 275 000 € étaient prévus alors que 164 341 € ont été reçus d'où un manque de 110 659 €.

Ceci chiffre le manque financier à :

| |
|-----------|
| 687 821 |
| 75 465 |
| 110 659 |
| <hr/> |
| 873 945 € |

Le budget final prévoyait en recettes 23 210 029 €, 21 721 209 € ont été reçus soit une réalisation de 93 % et un manque de 1 488 820 €.

Signalons que la commune possède encore un fonds de réserve de 528 756 €.

En ce qui concerne le compte à l'extraordinaire :

À l'exercice propre, les dépenses dans le cadre d'investissements s'élèvent à 4 056 667 €.

En tenant compte des exercices antérieurs, les engagements s'élèvent à 19 835 972 € et les droits constatés à 17 186 234 €. Ceci annonce donc un mali budgétaire de 2 649 737 €.

C'est dans le secteur des voiries, des communications, de l'urbanisme et de la rénovation urbaine que l'on retrouve les plus gros investissements.

818 256 € pour le projet FEDER ; 200 000 € pour des aménagements de sécurité, 250 000 € pour l'entretien des voiries dans le cadre du droit de tirage. 556 000 € pour l'aménagement du carrefour du lieu dit « Terre à Cailloux » ; 220 000 € pour l'aménagement des chemins communaux ; 583 000 € destinés à l'amélioration de l'éclairage public dont 83 000 € pour la rue de la Libération ; 220 000 € pour l'Arbaix, le parc et la place J.Brel. 170 000 € pour la rue des Alliés.

44 065 € ont été consacrés à divers travaux dans les écoles.

260 761 € ont été investis dans le domaine de l'éducation populaire et des arts dont 30 000 € pour l'escalier de secours de la MCMC, 100 000 € pour les infrastructures sportives et 27 000 € pour le parquet de la salle omnisports.

Finalement, 304 368 € ont été investis dans le domaine de l'hygiène et de la santé publique notamment 230 000 € pour l'extension du cimetière de Noirchain.

Bien entendu, tous les projets faisant l'objet d'engagements n'ont pas nécessairement été entamés durant cet exercice mais toute inscription d'engagement témoigne d'une décision du pouvoir en lien avec un contractuel.

Le fonds de réserve à l'extraordinaire s'élève à 1 496 856 €, il pourra servir lors d'investissements futurs.

Je terminerai mon intervention en remerciant M.le Directeur Financier ainsi que son équipe pour le travail minutieux qui a été réalisé et notamment la synthèse analytique annexée au compte qui décrit de manière précise la situation financière de la Commune. »

Bien qu'il s'agisse d'un résultat comptable, Mme FONCK souhaite relever deux commentaires.

- de un, il faut arrêter de parler en terme de « boni cumulé » ;
- de deux, voici quelques semaines, la Région Wallonne, dans le cadre de la confection du budget 2014, a envoyé une circulaire budgétaire précise à ce propos.

La synthèse analytique reflète entièrement les enjeux financiers.

Par ailleurs, elle remercie M.le Directeur Général et son équipe qui ont œuvré à l'élaboration d'un document clair et précis.

M.DISABATO votera positivement sur ce dossier et il remercie également l'équipe de la recette communale.

M.le Bourgmestre relève qu'à sa connaissance, on est tjrs autorisé à parler en terme de « boni cumulé » C'est important car le bas de laine se chiffre à 4 500 000 €. Il faut bien entendu le préserver ; c'est d'ailleurs tout le sens de la circulaire budgétaire 2014. En novembre, le Conseil sera amené à voter le budget communal 2014.

Mme FONCK insiste quant à l'enjeu réel qui est de veiller à l'équilibre budgétaire.

M.DISABATO souligne qu'il y a une véritable difficulté financière, on est soumis à la pression de l'Europe ; il y a un signal à donner et il faudra respecter l'équilibre budgétaire.

M.le Bourgmestre clôture le débat en ajoutant que la RW a imposé un pré budget ; celui-ci est annexé au procès verbal du Collège et donc, consultable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1er : de procéder au règlement des comptes de l'exercice 2012 :

| Bilan | ACTIF | PASSIF |
|--------------|---------------|---------------|
| | 87.450.228,67 | 87.450.228,67 |

| Compte de résultats | CHARGES (C) | PRODUITS (P) | RESULTAT (P-C) |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Résultat courant | 23.301.574,72 | 21.931.169,00 | 1.370.405,72 |
| Résultat d'exploitation (1) | 25.207.546,79 | 25.030.729,95 | 176.816,84 |
| Résultat exceptionnel (2) | 500.410,57 | 674.388,43 | 173.977,86 |
| Résultat de l'exercice (1+2) | 25.707.957,36 | 25.705.118,38 | 2.838,98 |

| | Ordinaire | Extraordinaire |
|---------------------------------|---------------|----------------|
| Droits constatés (1) | 29.112.587,04 | 17.186.234,66 |
| Non Valeurs (2) | 211.294,12 | |
| Engagements (3) | 24.411.744,45 | 19.835.972,26 |
| Imputations (4) | 23.512.698,52 | 11.754.779,40 |
| Résultat budgétaire (1 – 2 – 3) | 4.489.548,47 | - 2.649.737,60 |
| Résultat comptable (1 – 2 – 4) | 5.388.594,40 | 5.431.455,26 |

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

La délibération requise est adoptée.

Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification à la date du 31/03/2012 – 30/06/2012 – 30/09/2012 – 31/12/2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

- de prendre acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale à la date du 31/03/2012, 30/06/2012, 30/09/2012 et 31/12/2012.

La délibération requise est adoptée.

Fabriques d'église Saint Remy & Saint Joseph - Modifications budgétaires extraordinaires n°1

Les Fabriques d'église St Remy et St Joseph présentent une modification budgétaire extraordinaire n°1.

Celles-ci demandent respectivement un supplément communal de 20.000 € et de 8.500 €.

Ces suppléments figureront dans la prochaine modification budgétaire sous la forme de subsides extraordinaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'émettre un avis favorable à propos de ces modifications budgétaires extraordinaires.

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal 2013 - Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2

Les résultats des modifications budgétaires reprises sous rubrique s'établissent comme suit :

- service ordinaire : résultat négatif à l'exercice propre de 604.623,34 €
- service ordinaire : résultat positif aux exercices cumulés de 3.901.463,50 €
- service extraordinaire : résultat négatif à l'exercice propre de 146.848,10 €
- service extraordinaire : résultat positif aux exercices cumulés de 1.412.214,02 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

- par 16 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, CEUTERICK, LAPAGLIA, CICCONE, BOUVIEZ, DUPONT, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

- 6 voix « Contre », à savoir :

DEBAISIEUX, STIEVENART, GIANGRECO, FONCK, DISABATO, DESPRETZ

- et 1 "Abstention", à savoir:

WASELYNCK

décide :

Article 1^{er} : d'approuver, comme suit, les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2013 :

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|----------------------------------|-------------------|------------------------|
| Recettes totales exercice propre | 23.403.552,27 | 2.465.365,89 |
| Dépenses totales exercice propre | 24.008.175,61 | 2.612.213,99 |
| Boni/Mali exercice propre | -604.623,34 | -146.848,10 |
| Recettes exercices antérieurs | 4.659.539,68 | 6.967.082,73 |
| Dépenses exercices antérieurs | 464.084,84 | 3.347.438,88 |
| Prélèvements en recettes | 385.000 | 763.155,56 |
| Prélèvements en dépenses | 74.368 | 358.371,40 |
| Recettes globales | 28.448.091,95 | 7.730.238,29 |
| Dépenses globales | 24.546.628,45 | 6.318.024,27 |
| Boni/Mali global | 3.901.463,50 | 1.412.214,02 |

Article 2 : de transmettre les présentes délibérations aux autorités de tutelle et au Directeur financier

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2013 non nominatifs

Vu les Articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes desquels les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu que les organismes repris ci- après, ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice.

Vu qu'un crédit de 7.500€ est inscrit à l'article 72201/33201.2013 sous l'intitulé « subventions aux écoles libres et officielles »

Il y a donc lieu d'octroyer les subsides suivants :

Article 72201/33201 – Subventions aux associations libres et officielles :

| | |
|----------------------------|-----------|
| CPEO : | 4.390,12€ |
| Institut St.Joseph& Eugies | 1.859,72€ |
| Ecole Sainte-Waudru | 699,72€ |
| Ecole Sainte-Marie | 550,43€ |

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents requis pour les subsides de 2.500€ et plus (CPEO)

Article 2 : d'octroyer les subsides :

Art. 72201/33201 – Subventions aux écoles libres et officielles :

| | |
|------------------------------|--|
| CPEO : | 4.390,12€ Compte bancaire BE30 0682 0708 3711 |
| Institut St-Joseph et Eugies | 1.859,72€ Compte bancaire BE69 3701 0681 5578 |
| Ecole Sainte-Waudru | 699,72€ Compte bancaire BE97 0001 5578 6949 |
| Ecole Sainte-Marie | 550,43€ Compte bancaire BE85 0000 2979 9706 |

La délibération requise est adoptée.

Fabriques d'église et synodes protestants - Comptes 2012

Les Fabriques d'église et synodes protestants ont tous déposés leur compte 2012 à l'administration.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur ces comptes.

La délibération requise est adoptée.

Contrat de Rivière du sous-bassin Hydrographique de la Haine (CRHa) :

1. Validation des points noirs prioritaires inventoriés en 2011-2012 et ratification du programme d'actions 2014-2016 ;
2. Ratification de la convention de partenariat 2014-2016.

Points noirs et programme d'actions

En 2011 et 2012, le Contrat de Rivière de la Haine a réalisé un nouvel inventaire des points noirs des cours d'eau de la Commune. Les points noirs sont l'ensemble des causes de dégradation de la qualité du milieu aquatique et de ses abords.

Cet inventaire a mis en évidence 22 points noirs prioritaires sur les cours d'eau de 3^{ème} catégorie, gérés par la Commune.

Partant de ce constat, la Cellule de coordination du Contrat de Rivière propose plusieurs actions visant à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau du sous-bassin.

Le Collège a dès lors élaboré un programme d'actions qui privilégie l'intervention de la main-d'œuvre communale en se focalisant sur les thématiques qui concernent les plantes invasives, les déchets affectant les cours d'eau, l'érosion des berges et les rejets d'eau usée.

Convention de partenariat

La convention de partenariat liant la Commune au Contrat de Rivière de la Haine, pour 3 ans, se termine fin décembre 2013.

Afin d'officialiser le partenariat entre la Commune et le Contrat de Rivière pour les années 2014 à 2016, les instances dirigeantes du Contrat de Rivière ont soumis une nouvelle convention à la Commune. Cette convention prévoit que la participation financière communale s'élèvera à 4.320 €/an.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : de valider les 22 points noirs prioritaires pour lesquels une intervention de la Commune est possible dans le cadre du programme d'actions triennal (2014 - 2016).

Article 2 : d'approuver les actions que la Commune mettra en œuvre dans le cadre du programme d'actions 2014-2016 ;

Article 3 : de valider la convention de partenariat 2014-2016 entre la Commune de Frameries et le CRHa et de prévoir un montant annuel de 4319,40 euros à l'article 425/332-01 du budget ordinaire pour 2014, 2015 et 2016

Académie de Musique – Calendrier des vacances, congés et jours de fonctionnement – Année scolaire 2013-2014

La circulaire n°4471 du 28 juin 2013 relative à l'organisation de l'année scolaire 2013-2014 dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit fixe le calendrier des vacances et congés.

Ce point sera soumis lors de la prochaine COPALOC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'arrêter le calendrier des vacances, congés et récupérations à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

1° Jours de suspension obligatoire :

- vendredi 27 septembre 2013 – Fête de la Communauté française de Belgique ;
- vendredi 1^{er} et samedi 2 novembre 2013 – Toussaint ;
- lundi 11 novembre 2013 – Armistice ;
- mercredi 25 décembre 2013 – Noël ;
- mercredi 1^{er} janvier 2014 – Nouvel an ;
- lundi 21 avril 2014 – Lundi de Pâques ;
- jeudi 1^{er} mai 2014 – Fête du travail ;
- jeudi 29 mai 2014 – Ascension ;
- lundi 9 juin 2014 – Pentecôte.

2° Jours de suspension facultative :

- du lundi 28 au jeudi 31 octobre et dimanche 3 novembre 2013 (congé de détente du 1^{er} trimestre) ;
- du lundi 3 au dimanche 9 mars 2014 (congé de détente du 2^{ème} trimestre).

3° Vacances :

- du lundi 23 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014 (vacances d'hiver)

- du lundi 7 au dimanche 20 avril 2014 (vacances de printemps).

4° Calendrier de récupération :

- Jour(s) d'ouverture supplémentaire(s) (motif) : Dimanche 13 octobre 2013 :
→ Master Class et Concert
- Jour(s) de fermeture supplémentaire(s) : vendredi 30 mai 2014

Article 2 : d'autoriser la récupération du jour de fermeture supplémentaire le vendredi 30 mai 2014.

Article 3 : de présenter ce point lors de la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Dotations de périodes de cours – Répartitions - Année scolaire 2013-2014

Par son courrier du 4 juillet 2013, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, transmet le calcul des dotations de périodes de cours pour l'année scolaire 2013/2014 à l'Académie de Musique, à savoir :

- 244 périodes pour le domaine de la Musique,
- 49 périodes pour le domaine des Arts de la Parole,

soit 8 périodes supplémentaires pour le domaine de la Musique par rapport à l'année scolaire 2012-2013 et un statu quo pour le domaine des Arts de la parole

Ce point sera soumis lors de la prochaine Copaloc

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : d'acter les dotations de périodes de cours attribuées à l'Académie de Musique à savoir :

- 244 périodes pour le domaine de la Musique
- 49 périodes pour le domaine des Arts de la Parole

pour l'année scolaire 2013-2014;

Article 2 : de répartir 247 périodes pour le domaine de la Musique et 46 périodes pour le domaine des Arts de la Parole à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2013-2014 sur base de la proposition du Conseil des Etudes ;

Article 3 : de présenter ce point lors de la prochaine Copaloc

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Cours de violon et d'expression corporelle - Reconduction.

Le Conseil communal du 14 septembre 1995 a décidé d'organiser, hors subside, des périodes de cours d'expression corporelle, à raison de 3 périodes/semaine, à l'Académie de Musique.

Le Conseil communal du 22 septembre 2011 a décidé d'organiser, hors subside, des périodes de cours de violon, à raison de 2 périodes/semaine, à l'Académie de Musique.

Mme Leleux Laurence, Directrice de l'Académie de musique, propose au Pouvoir Organisateur d'organiser, hors subside, le cours d'expression corporelle à raison de 3 périodes et le cours de violon, à raison de 2 périodes pour l'année scolaire 2013-2014.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Cours de violon :

Article 1^{er} : de réorganiser, hors subside, 2 périodes/semaine le cours de violon à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Article 2 : de prévoir lors de l'élaboration du budget 2014, les crédits nécessaires à cette dépense sur les articles budgétaires : 73401-11112 (traitement du personnel enseignant) et 73401-11312 (cotisation ONSS) ;

Cours d'expression corporelle :

Article 1^{er} : de réorganiser, hors subside, le cours d'expression corporelle, à raison de 3 périodes/semaine, à l'Académie de Musique, pour l'année scolaire 2013-2014.

Les délibérations sont adoptées.

Enseignement - Règlement d'ordre Intérieur- Adaptation

Le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales spécifie en son Article 4 :

- « Tout changement d'école en cours d'année (après le 30 septembre), pour quel que motif que ce soit, doit faire l'objet d'une demande écrite des parents adressée à la direction : les formulaires obligatoires peuvent être obtenus à l'école où est inscrit l'élève.
- Ainsi en cas de changement de domicile (par exemple) impliquant un changement d'école après le 1er octobre : fournir une attestation de changement de domicile délivrée par l'administration communale et se présenter auprès de la direction afin d'obtenir les formulaires indispensables pour l'inscription dans la nouvelle école.
- Le non-respect de cette procédure obligera la direction à signaler une absence injustifiée à l'inspection scolaire et empêchera une inscription dans l'école choisie »

Ce point sera soumis lors de la prochaine Copaloc ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : d'adapter l'Article 4 du règlement d'ordre intérieur des écoles communales comme suit :

- Tout changement d'école en cours d'année (après le 15 septembre), pour quel que motif que ce soit, doit faire l'objet d'une demande écrite des parents adressée à la direction : les formulaires obligatoires peuvent être obtenus à l'école où est inscrit l'élève.
- Ainsi en cas de changement de domicile (par exemple) impliquant un changement d'école après le 15 septembre : fournir une attestation de

changement de domicile délivrée par l'administration communale et se présenter auprès de la direction afin d'obtenir les formulaires indispensables pour l'inscription dans la nouvelle école.

- Le non-respect de cette procédure obligera la direction à signaler une absence injustifiée à l'inspection scolaire et empêchera une inscription dans l'école choisie

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Renouvellement de la convention E.L.E.A. pour l'année scolaire 2013-2014

L'a.s.b.l. E.L.E.A. sollicite le renouvellement de la convention de partenariat pour l'année scolaire 2013-2014.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article unique : de renouveler la convention de partenariat extra-scolaire avec l'a.s.b.l. « E.L.E.A. » pour l'année scolaire 2013-2014.

La délibération requise est adoptée.

Aménagement du Quartier des 4 Pavés - Structuration, fonctionnement et mise en place de la future « maternité commerciale »

Le portefeuille de projet « Aménagement du Quartier des 4 Pavés de Frameries » financé par le programme FEDER « Convergence et compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » comporte un volet lié au développement économique et en particulier à la création d'une « maternité commerciale ».

Le principe de cette « maternité commerciale » est de mettre à disposition de candidats souhaitant se lancer dans une activité indépendante à caractère commercial une infrastructure publique de qualité pendant une période de temps déterminée, afin de permettre l'éclosion de nouveaux commerces.

Cette maternité devra permettre de développer le commerce et donnera la possibilité à des personnes de lancer leur activité commerciale en payant un loyer à un prix modéré pendant une période de 5 ans. Les loyers seront progressivement augmentés au fil des années pour que ces nouveaux commerces puissent ensuite quitter la maternité commerciale et être redirigés et réimplantés à un autre endroit ou, si aucune cellule vide n'est disponible au terme des 5 ans d'occupation, de pouvoir maintenir l'implantation du commerce au sein de la « maternité commerciale » en payant cette fois le prix identique à celui du marché de location de surface commerciale à Frameries, majoré de 30%.

A cet effet, une politique de services offerts aux candidats, des conditions d'accès à la maternité commerciale, une procédure de demande, un comité de sélection, une politique de prix et de promotion, un plan financier, une convention avec les structures d'accompagnement partenaires, un accompagnement pré et post-crédation et une convention d'occupation des locaux de la maternité commerciale ont été élaborés.

Mme van HOUT apporte les explications détaillées telles que présentées dans le dossier rédigé par l'Agence Conseil et Incubateur en Economie Sociale en collaboration avec le service ADL.

M.le Bourgmestre ajoute que le chantier doit s'achever fin de cette année 2013.

M.DISABATO relève qu'il s'agit d'un projet très intéressant. Il reste néanmoins interpellé par quelques précisions apportées par Mme van HOUT et plus précisément concernant le fait qu'un candidat potentiel ne devrait pas avoir connu une faillite précédente pour pouvoir obtenir une cellule commerciale. N'est ce pas quelque peu excessif ? A son sens, il faut donner une seconde chance aux personnes qui n'ont pu aboutir lors d'une première expérience commerciale. D'autre part, il aurait été intéressant de faire le point sur les commerces et ce, avant le remplissage des différentes cellules.

Mme van HOUT répond que la mesure vise à éviter des candidats qui présentent des risques. Le but de cette maternité commerciale n'est pas d'y rester non stop mais bien de pouvoir la quitter afin de poursuivre l'activité au-delà de ce lieu précis.

M.DISABATO retient qu'il arrive fréquemment que des personnes tentent l'aventure et échouent. Après une formation spécifique, ils se relancent dans le commerce et réussissent.

M.le Bourgmestre précise que le projet est à 100 % dans les mains d'un partenaire privé. Le fait est que la commune ne s'en désintéresse nullement mais elle n'a pas les moyens. Des discussions sont en cours avec les promoteurs, l'ADL qui sont chargés de suivre l'évolution permanente du projet. A ce jour, rien n'a encore été signé en matière de commerces ni de l'occupation des cellules. Il reste encore quelques mois d'ici la fin de l'année et on espère que les intentions seront atteintes.

M.DEBAISIEUX, quant à lui, souligne que le projet a été porté par l'ancienne mandature. Il lui semble que le Collège Communal actuel doit garder un droit de regard sur l'aspect commercial. Ne pourrait-on pas demander à Lixon de s'adjoindre des partenaires sérieux ?

M.le Bourgmestre répond que les partenaires prospectent eux-mêmes ; les services de l'ADL ont été proposés. Il faut savoir aussi qu'une réelle concurrence joue en la défaveur du centre ville ; concurrence liée à l'extension des Gds Près à Mons. Par ailleurs, une action « Portes ouvertes » a lieu ce week-end afin de faire découvrir le site. En ce qui concerne la vente des appartements, celle-ci ne rencontre pas, pour le moment, l'effet escompté. Pour ça aussi, il faut laisser du temps. Un appartement « témoin » pourra être visité à l'occasion des Portes Ouvertes. Sans oublier que deux agences immobilières sont chargées de la vente de ceux-ci et de leur prospection.

M.DEBAISIEUX relève que le souci principal est de réussir l'implantation d'enseignes importantes afin de garantir le succès de cette maternité commerciale. Il faut craindre que ce beau projet ne prenne l'eau. Il profite de l'occasion pour remercier les deux agents qui travaillent au service ADL qui s'investissent sans compter. Il propose de refaire le point de la situation lors d'un prochain Conseil.

M.le Bourgmestre fait remarquer qu'il faut encore que les partenaires privés souhaitent travailler avec l'ADL.

M.DISABATO ne veut pas paraître « oiseau de mauvaise augure » mais, à ce stade, on n'a aucune certitude que les commerces seront occupés. A ceci s'ajoute que les appartements ne se vendent pas. On doit rester extrêmement attentif car il y a de quoi s'inquiéter sur le devenir de la maternité commerciale.

M.le Bourgmestre ajoute qu'aussi, le chantier n'est pas totalement terminé ; la visite Portes Ouvertes de ce week-end pourrait réserver des surprises ; il ne faut pas perdre de vue que l'on est dans un partenariat « public-privé » et c'est le privé qui détient l'exclusivité des commerces et appartements. Le privé a pris le risque à ce propos, il doit donc assumer les risques en question. Il y a lieu de mettre un maximum d'atouts afin de parvenir à vendre ou louer les cellules et appartements. Enfin, d'un point de vue « public », on peut dire que nous avons fait notre travail.

Mme FONCK s'interroge quant à elle, sur la gestion, la gratuité du parking.

M.le Bourgmestre lui répond que le Collège a concédé la gestion du parking et le stationnement en voirie au privé ; le csch sera prochainement soumis au conseil. Il ajoute que le parking souterrain sera payant.

Mme FONCK, afin de préserver le côté attractif de Frameries, préconise d'envisager des tranches de gratuité lors d'achats chez les commerçants.

M.WASELYNCK, quant à lui, relève qu'en son temps, il avait été dit que les parkings seraient payants ce qui avait été nié par la suite. Pourtant, il s'avère qu'il avait raison.

M.le Bourgmestre précise que chaque appartement aura sa place de parking.

Vu la conjoncture économique actuelle, M.WASELYNCK craint que ce projet ambitieux n'aboutisse pas.

M.van HOUT ajoute que la société PROCES est chargée de mener à bien le projet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAULT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

décide :

Article 1^{er} : de prendre connaissance et de marquer son accord quant à la structuration, le fonctionnement et la mise en place de la maternité commerciale

Article 2 : d'approuver le projet de convention entre les structures d'accompagnement partenaires et la Commune

Article 3 : d'approuver le projet de convention relative à la mise à disposition des locaux de la maternité commerciale.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement- Restructuration des groupes scolaires au 30 septembre 2013

Sur base de l'Arrêté royal du 2 août 1984 relative à la réglementation de la rationalisation et la programmation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire tel que modifié par le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire et modifiant la réglementation de l'enseignement,

Vu l'avis favorable de la Copaloc du 26 septembre 2013;

Mme van HOUT apporte les explications utiles à cette restructuration incontournable.

M.STIEVENART se déclare très septique par rapport aux cas de figure présentés. Il demande de bien vérifier car auparavant ça n'a jamais pu se faire et les calculs étaient identiques. Le risque encouru par la commune est le rejet par la CF et donc, les périodes tomberaient à charge de l'AC.

M.DEBASIEUX dénonce une manœuvre qui n'est pas correcte ; le jeudi lors de la commission, il ne faut pas venir tenter de faire croire que rien n'était déjà fait à ce sujet.

Mme van HOUT répond que d'une part, il fallait attendre le 30/09, qu'il fallait que la COPALOC se réunisse et qu'ensuite, le Collège se réunisse. Ce qui fut le cas vu que la séance du Collège s'est tenue le jeudi 26/09 à 17 h 30. A l'issue, le courrier a été déposé chez les conseillers communaux.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 20 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBASIEUX, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, FONCK, BOUVIEZ, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE

et 3 « Abstentions », à savoir :

STIEVENART, DISABATO, WASELYNCK

- décide de restructurer les groupes scolaires de l'entité au 30 septembre 2013 comme repris ci-dessous :

| Écoles-Directions | Maternel | Primaire |
|--|---|--|
| <u>Fase : 1138</u> Groupe scolaire de Calmette - Place Calmette, 1 7080 Frameries | Place Calmette, 1 <u>impl : 2239</u> Rue Pasteur Busé, 48 Impl : 2236 | Place Calmette, 1 <u>impl : 2239</u> Rue Pasteur Busé, 48 Impl : 2236 |
| <u>Fase : 1137</u> Groupe scolaire de la Victoire Rue de la Victoire, 10 7080 Frameries | Rue de la Victoire, 10 <u>impl : 2238</u> | Rue de la Victoire, 10 <u>impl : 2238</u> |
| <u>Fase : 1139</u> Groupe scolaire de la Libération Rue de la Libération, 69 7080 Frameries | Rue de la Libération, 69 <u>impl : 2240</u> Rue de l'Usine, 123 Impl : 7235 Rue Léopold, 217 Impl : 2234 | Rue de la Libération, 69 <u>impl : 2240</u> Rue de l'Industrie, 123 Impl : 2248 |

| | | |
|--|---|--|
| <u>Fase : 1143 /</u> Groupe scolaire d'Eugies Rue du Centre, 110 7080 Frameries | Rue du Centre, 110 <u>impl : 2247</u> Rue des Ecoles, 3 Impl : 2235 Avenue J Wauters, 1 Impl : 2233 Avenue Floréal, 8A Impl : 2237 | Rue du Centre, 110 <u>impl : 2247</u> Rue des Ecoles, 3 Impl : 2235 |
|--|---|--|

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 24 juin 2013.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté s'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.